

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 17 décembre 2024

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 2

Objet :

FINANCES

Budget Primitif 2024

Décision Modificative n°1

Code nomenclature : 7.1

1 - Que la convocation a été adressée le 11 décembre 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Durantin, Mayère, Troncy
Mmes Pras, Roux, Vaginay

Absents avec excuses : MM Fréchet, Nicolin

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Troncy

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Dozance M. Peyron M. Reulier	M. Troncy M. Boire M. Brun

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20241217-20241217-2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 26 mars 2024.

Il convient de procéder à quelques ajustements, objet de la décision modificative n° 1 ci-après.

➤ **Section de fonctionnement**

1) le compte 611 sur lequel sont comptabilisées les dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets a été budgété, lors de l'établissement du budget primitif à hauteur de 5 933 967 €

Or compte tenu de la hausse de certains tonnages de déchets, notamment les déchets végétaux, les emballages/papier, encombrants, il convient de majorer le montant de ce compte de 196 933 €, ce qui le porterait à **6 130 900 €**.

Par ailleurs, il convient de majorer la participation des collectivités au compte 74751 du même montant (196 933 €), ce qui le porterait à **6 704 646,09 €**.

2) le compte 7588 sur lequel sont comptabilisées les recettes liées à la valorisation des déchets (ferrailles, batteries, cartons, J.M.R., huiles ménagères, ...), et en provenance des éco-organismes (EcoMaison – Refashion – EcoDDS – Ecologic – Ecosytem...) a été budgété, lors de l'établissement du budget primitif, à hauteur de 506 936 €.

Or, compte tenu de la hausse des valeurs de reprise de certains matériaux (ferrailles notamment) et des soutiens relatifs aux éco-organismes, il convient de majorer le montant de ce compte de 23 930 €, ce qui le porterait à **530 866 €**.

Par ailleurs, il convient également de majorer le compte 65888 du même montant (23 930 €) pour permettre de restituer les sommes aux collectivités, ce qui porte le montant du compte 65888 à **779 216 €**.

Ces mouvements sont récapitulés ci-dessous :

Section de fonctionnement

B.P. au 26/03/2024

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011 – Charges à caractère générale			Chapitre 74 – Dotations et participations		
C 611	Contrats de prestations de services	5 933 967 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	6 507 713,09 €
	Total	5 933 967 €		Total	6 507 713,09 €

Dépenses			Recettes		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		
C 65888	Charges de gestion courante	755 286 €	C 7588	Produits de gestion courante	506 936 €
	Total	755 286 €		Total	506 936 €

D.M. 1

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011 – Charges à caractère générale			Chapitre 74 – Dotations et participations		
C 611	Contrats de prestations de services	+ 196 933 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	+ 196 933 €
	Total	196 933 €		Total	196 933 €

Dépenses			Recettes		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		
C 65888	Charges de gestion courante	+ 23 930€	C 7588	Produits de gestion courante	+ 23 930 €
	Total	+ 23 930 €		Total	+ 23 930 €

Ce qui porte les comptes à :

C 611	Contrats de prestations de services	6 130 900 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	6 704 646,09 €
C 65888	Charges de gestion courante	779 216 €	C 7588	Produits de gestion courante	530 866 €

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) approuver les ajustements budgétaires ci-dessus.

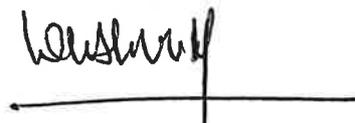
ADOpte à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Le Président,
Jean-Yves BOIRE